

		VENTE D'ARTICLES MUNICIPAUX # A-2022-09	
Date :	2022-11-07	Municipalité Saint-Denis-de-Brompton	Rev.00

La Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton désire se départir des biens municipaux usagés suivants, et ce, tel que vus, sans garantie légale de qualité, par lot :

Lot 1	Une (1) remorque avec pompe à essence
	

ARTICLE 1 VENTE EN LOT

Aucun item ne peut être vendu séparément.

ARTICLE 2 ÉVALUATION DU LOT ET LIEU D’ENTREPOSAGE

Le lot sera accessible aux soumissionnaires pour évaluation **uniquement :**
les 14 et 15 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Tout soumissionnaire doit prendre rendez-vous auprès de l’hôtel de ville avant de se rendre sur les lieux, par téléphone au 819 846-2744 poste 0 ou par courriel à info@sddb.ca.

Le lot est entreposé à l’usine Village situé au 1845, route 222, Saint-Denis-de-Brompton.

		VENTE D'ARTICLES MUNICIPAUX # A-2022-09	
Date :	2022-11-07	Municipalité Saint-Denis-de-Brompton	Rev.00

ARTICLE 3 FORMULAIRE DE SOUMISSION ET BORDEREAU DE PRIX

Tout soumissionnaire doit compléter le formulaire et bordereau de prix prévu à cette fin.

Les taxes applicables (TPS de 5 % et TVQ de 9,975 %) seront additionnées au montant soumis au moment de la vente et une facture sera émise par la Municipalité à l'acheteur.

ARTICLE 4 MÉTHODE DE TRANSMISSION DES SOUMISSIONS

Le soumissionnaire peut transmettre son formulaire dûment complété :

- par courriel à info@sddb.ca
- par télécopieur au 819 846-0915
- en personne au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton

ARTICLE 5 DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les offres doivent être reçues **au plus tard le 15 novembre 2022 à 16 h.**

ARTICLE 6 ÉGALITÉ

En cas d'égalité dans les propositions, un tirage à la pige sera fait par Stéfanie Jobin, directrice générale adjointe et Sylvie Giroux, adjointe administrative, parmi les soumissionnaires ayant proposé des prix égaux pour déterminer à qui revient la vente.

ARTICLE 7 PRISE DE POSSESSION

Le soumissionnaire dont l'offre sera retenue devra acquitter le montant complet de la vente avant la prise de possession du lot vendu. Il devra lui-même procéder au transport de l'ensemble des items compris dans le lot acquis, et ce, à ses frais, à partir du lieu d'entreposage.

Les items devront être récupérés **au plus tard le 18 novembre 2022 à 16 h.** À défaut, la Municipalité pourra procéder à la vente des lots aux soumissionnaires ayant proposé le deuxième meilleur prix.

ARTICLE 8 DROIT DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues. Elle se réserve en outre le droit de rejeter toutes les soumissions reçues et vendre, si elle le juge plus avantageux, l'ensemble des lots pour les métaux.

Le 7 novembre 2022
 Stéfanie Jobin
 Directrice générale adjointe

 SAINT-DENIS DE-BROMPTON		VENTE D'ARTICLES MUNICIPAUX # A-2022-09	
Date :	2022-11-07	Municipalité Saint-Denis-de-Brompton	Rev.00

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET BORDEREAU DE PRIX

Madame Stéfanie Jobin, directrice générale adjointe, après avoir examiné les documents de soumission et m'étant complètement renseigné au sujet des items vendus par la Municipalité, je soussigné, vous sou mets les prix suivants, pour le lot que je souhaite acquérir, en prévoyant le transport à mes frais, le tout conformément au devis #A-2022-09.

Nom du soumissionnaire : _____

Nom du représentant autorisé, s'il y a lieu : _____

Adresse du soumissionnaire : _____

Téléphone : (____) _____ Courriel : _____

Lot	Description	Prix soumis (avant taxes)
1	Une (1) remorque avec pompe à essence. <i>Offre minimum acceptée : 250 \$</i>	_____ \$

SignatureNom du signataire

Les offres doivent être reçues au plus tard le 15 novembre 2022 à 16 h.